

Image not found or type unknown



Contrat de séparation de biens

Par **cator2306**, le **09/07/2008** à **13:11**

Est-ce que des organismes prêteurs ont le droit légalement d'exiger que l'époux(se) se porte co-emprunteur pour un demandeur(se) marié(e) en contrat de séparation de biens ou ne doivent-ils pas le considérer comme un emprunteur indépendant ? Si oui, à quoi bon le contrat ?